

Séance du Conseil communal du 4 juin 2018

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2018.

Mme TARNION, Bourgmestre;
Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;
Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;
M. NYSSSEN, Président du Conseil;
Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, ~~VAN DE WAUWER~~, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Directeur général.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 34.

LE CONSEIL,

DROIT D'INTERPELLATION CITOYENNE - Site de l'ancienne piscine de Mangombroux - M. CONRATH Michael.

Entendu l'intervention de M. CONRATH (voir annexe page 16);

Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin, qui rappelle l'historique de ce dossier et surtout qu'une seule offre d'achat a été proposée à la Ville. Un premier projet avec enquête publique a été analysé et un second est en cours. Le Collège devra se prononcer sur la demande de permis et il revient au Collège d'assurer la transparence totale mais aussi il conviendra de motiver au regard de l'ensemble des données objectives et légales. Le Collège communal sera amené à motiver strictement sa décision et en application de la Loi. Verviers est une Ville très dense, ce qui rend les projets de reconstructions plus difficiles. Le dossier est actuellement à l'Instruction et l'ensemble des avis seront examinés. Le Collège devra se prononcer dans un délai d'un à deux mois. Le Collège utilise les outils planologiques mais aussi l'ensemble des avis requis en la matière;

Entendu M. CONRATH qui estime que la Majorité est cohérente dans un choix qu'il regrette. Il considère que la démocratie est aujourd'hui entre de mauvaises mains. Il fait état de manque de respect des Conseillers vis-à-vis des engagements pris face aux électeurs.

0159

N° 01^{bis} .- **CONSEIL COMMUNAL - Démission d'une Conseillère communale de son Groupe politique (M.R.) - Mise à jour du tableau de préséance - Prise d'acte.**

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui regrette le choix du Collège de positionner Mme LEPAS, Conseillère communale, sur les bancs de la Majorité qui siège comme indépendante;

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Conseillère communale;
A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- De prendre acte de la démission du Groupe M.R. (liste n° 4) de Mme LEPAS Charlotte, Conseillère communale, et de sa décision de siéger en tant qu'indépendante.

Art. 2.- D'annoter le tableau de préséance des Conseillers communaux effectifs en conséquence (voir annexe).

Art. 3.- De transmettre la présente délibération :

- aux Services communaux concernés, et à M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., en vue de l'application de l'article L1123-1 § 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- à Mme LEPAS, pour notification;
- au S.P.W. - D.G.O.5 - en vue de l'exercice de la tutelle générale.

Regroupement des interventions pour les points 02 et 03 :

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui motive le vote d'abstention de son Groupe;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO, qui estime l'idée de déménagement de la bibliothèque très positive;

Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal;

Entendu les réponses de Mme la Bourgmestre;

- 0160 N° 02.- CABINET DU DIRECTEUR GENERAL - Grand Bazar - Rénovation des zones communes de la galerie commerciale - Phase II : Peintures des surfaces, éclairages, mobiliers et finitions intérieures - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Par 26 voix et 8 abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-035 et le montant estimé du marché établis par le Cabinet du Directeur général. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 67.933,11 € hors T.V.A., ou 82.199,06 € T.V.A. 21 % comprise (14.265,95 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable: JUFFERN, S.P.R.L., SCHOLL AG, CORMAN-HALLEUX & FILS S.P.R.L., ATE ATELIERS D'ENSIVAL A.S.B.L., (entreprise d'économie sociale).

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2018, article 520/72401-53 (n° de projet 20141008).

- 0161 N° 03.- POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Grand Bazar - Mission complète d'auteur de projet en vue de la réhabilitation de l'immeuble - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Par 26 voix et 8 abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-092 et le montant estimé du marché établis par le Service Projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 150.000,00 € hors T.V.A., ou 181.500,00 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 520/733-66 51 20141008.

- 0162 N° 04.- PLAN STRATEGIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION 2018-2019 - Prolongation avec modifications du plan 2014-2017 - Approbation.**

A l'unanimité,

APPROUVE

le projet de P.S.S.P. 2018-2019.

- 0163 N° 05.- SAFER - Protocole de collaboration relatif à la prévention de la radicalisation violente - Adoption.**

A l'unanimité,

ADOPTE

le protocole de collaboration relatif à la prévention de la radicalisation violente.

- 0164** N° 06.- **ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Comptes et bilan 2017 - Approbation.**
A l'unanimité,
 APPROUVE
 les comptes et bilan de la Régie communale autonome "Synergis" de l'exercice 2017 qui se concluent par un résultat positif de 25.827,00 € et un bilan évalué à 7.402.587,00 €
- 0165** N° 07.- **ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Désignation d'un commissaire aux comptes.**
A l'unanimité,
 DESIGNÉ
 Mme CLOSE Nicole épouse PAULY, Conseillère communale, en qualité de membre du Collège des commissaires aux comptes de la Régie communale autonome "Synergis".
- 0166** N° 08.- **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (G.R.H.) - Médiation communale - Prolongation de la convention - Approbation.**
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;
Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre;
A l'unanimité,
 APPROUVE
 la prolongation de la convention de collaboration entre la Ville et le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 0167** N° 09.- **ZONE DE SECOURS 5 "WARCHE, AMBLEVE, LIENNE" - Convention de détachement de personnel - Adoption.**
A l'unanimité,
 ADOPTE
 la convention de détachement de personnel auprès de la Zone de Secours 5.
- Exposé de Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S., concernant les points n° 10 et 11 (voir annexe pages 17 & 18).*
- 0168** N° 10.- **PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Rapport financier 2017 - Approbation.**
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;
A l'unanimité,
 APPROUVE
 le rapport financier 2017 du P.C.S.
- 0169** N° 11.- **PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Rapport Financier 2017 - Article 18 - Approbation.**
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal;
Entendu la réplique de Mme RENIER;
A l'unanimité,
 APPROUVE
 le rapport financier 2017 de l'article 18 du P.C.S.
- 0170** N° 12.- **URBANISME - Rue de la Tuilerie n° 2 - Maison du Prince, S.P.R.L. (2018B0001) - Restauration des bâtiments et réaffectation en bureaux et logements - Monument classé le 14 mars 2008 "Maison du Prince"- Fixation de l'intervention communale dans les travaux - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE

d'intervenir à raison de 3 % sur base du montant T.V.A. comprise communiqué par l'Agence Wallonne du Patrimoine, en date du 13 février 2018, soit un montant arrondi à 18.310,00 €

0171 N° 13.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Eclairage du plan d'eau des Clarisses - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public, pour le montant estimatif de 93.266,03 € hors T.V.A., ou 112.851,90 € T.V.A. comprise, comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations d'Ores Assets et la T.V.A.

Art. 2.- De solliciter auprès du Service Public de Wallonie - D.G.O.1. Département des Infrastructures subsidiées - Direction des voiries subsidiées les subsides accordés dans le cadre de la rénovation.

Art. 3.- Que la dépense sera imputée sur le budget extraordinaire 2018, allocation 426/732-51 20160037.

Art. 3.- De lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, pour un montant estimé de 38.001,08 € hors T.V.A., par procédure négociée sans publication préalable sur base des articles 2, 26 et 42 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Art. 4.- D'approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents (plans, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché de fournitures.

Art. 5.- D'acter la décision du Collège communal du 24 mars 2017 d'arrêter la liste des fournitures à consulter comme suit :

- Lot 01 : luminaires équipés de LEDS : S.A. SCHREDER, FONDERIE ET MECANIQUE, MOONLIGHT DESIGN
- Lot 02 : Candélabres : DECLERCQ N.V., PYLONENN DE KERF, METALOGALV.A.

Art. 6.- Concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de Verviers chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration communale de Verviers, conclu par Ores Assets en date du 1er septembre 2017 et ce, pour une durée de 4 ans.

Art. 7.- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération.

Art. 8.- De transmettre la présente délibération à l'Autorité de Tutelle, le cas échéant et à Ores Assets, pour dispositions à prendre.

0172 N° 14.- PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Réfection de la voirie et travaux de sécurisation rue de Hèvremont - Modifications des conditions de marché - Ratification.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver la modification de l'estimation. Le montant estimé du marché s'élève à présent à 141.857,00 € hors T.V.A., ou 171.646,97 € T.V.A. 21 % comprise (29.789,97 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- D'approuver la modification du cahier spécial des charges n° 59-17 par l'ajout des clauses techniques.

Art. 3.- D'approuver l'avis de marché publié ce mardi 13 mars 2018, après approbation par le Collège communal.

0173 N° 15.- BATIMENTS COMMUNAUX - Entretien des chaudières - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-013 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Maintenance. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 122.715,00 € hors T.V.A., ou 140.907,15 € T.V.A. comprise.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 000/724-56 20180006 par emprunt.

0174 N° 16.- VOIRIE - Renouvellement du revêtement des chaussées et amélioration des voiries - Stock - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges N° MP2018-007 et le métré du marché établis par le Service Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

0175 N° 17.- BATIMENTS SCOLAIRES - Aménagement et sécurisation des plaines de jeux dans les écoles - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-055 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Maintenance. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 126.964,60 € hors T.V.A., ou 134.582,48 € T.V.A. 6 % comprise (7.617,88 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 sur l'allocation 720/724-52 (n° de projet 20180043) par emprunt.

0176 N° 18.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Centre - Réfection de la salle de gym - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-047 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 59.900,00 € hors T.V.A., ou 63.494,00 € T.V.A. 6% comprise (3.594,00 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service Public de Wallonie - D.G.O.4.

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 sur l'allocation 720/724-52 (n° de projet 20180029) par emprunt et subsides.

0177 N° 19.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Lambermont - Reconstruction et agrandissement de deux classes sous un ancien préau - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 81-04 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 231.295,48 € hors T.V.A., ou 245.173,21 € T.V.A. 6 % comprise (13.877,73 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Fédération Wallonie-Bruxelles.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire lorsque les pouvoirs subsidiaires auront approuvé le projet.

0178 N° 20.- VOIRIES - Réfection du Pont d'Al Côte - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 125-16 et le montant estimé du marché établis par l'auteur de projet, la S.A "Bureau d'études Greisch". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 351.430,00 € hors T.V.A., ou 425.230,30 € T.V.A. 21 % comprise (73.800,30 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service Public de Wallonie - D.G.O.4.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 421/735-60 20170030 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle.

0179 N° 21.- VOIRIE - Amélioration de voirie agricole - Réfection de la rue Beaudrifontaine - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-033 et le montant estimé du marché établis par la Cellule Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 73.016,50 € hors T.V.A., ou 88.349,97 € T.V.A. 21 % comprise (15.333,47 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 sur l'allocation 421/735-60 (n° de projet 20180019) par emprunt et subsides.

Art. 4.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service Public de Wallonie - D.G.O.3.

0180 N° 22.- RENOVATION URBAINE - Quartier Mangombroux-Abattoir - Projet Phoenix: Désignation d'un auteur de projet pour une mission complète relative à la démolition des immeubles et l'aménagement d'espaces publics.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui motive le vote d'abstention de son Groupe;

Par 23 voix contre 4 et 7 abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-069 et le montant estimé du marché établis par le Service Projets. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 193.388,00 € hors T.V.A., ou 233.999,48 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De passer le marché par procédure ouverte.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie - D.G.O.4.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 930/733-51 20107129 par emprunt et subsides.

0181 N° 23.- MOBILITE - Rapport du Conseiller en Mobilité - Année 2017 - Approbation.

Par 22 voix et 12 abstentions,

APPROUVE

le rapport d'évaluation relatif à l'année 2017 rédigé par M. le Conseiller en Mobilité.

0182 N° 24.- AFFAIRES CONOMIQUES - Sites à réaménager (S.A.R.) - Actualisation continuée de l'inventaire - Convention d'utilisation- Adoption

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention unilatérale relative à l'utilisation et à la diffusion des informations relatives à l'inventaire des S.A.R. par les pouvoirs publics dans le cadre d'une mission de service public.

0183 N° 25.- EVENEMENT - Octroi d'une subvention en nature (prêt de matériel) - Manolic, S.P.R.L. - Approbation.

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui s'étonne des conditions de sécurité lors de cet événement;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre;

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'accorder son aide à la S.P.R.L. "Manolic" sous forme de prêt de matériel et estimée à 408,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0184 N° 26.- FESTIVAL LIBERTAD 2018- Convention de collaboration avec l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes des Récollets" - Adoption.

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de collaboration entre l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes des Récollets" et la Ville

0185 N° 27.- MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Assemblée générale - Désignation d'un délégué en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.

A l'unanimité,

DESIGNE

M. DEGEY Maxime, Conseiller communal, en qualité de représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L.

0186 N° 28.- CULTES - Eglise Immaculée Conception - Budget 2018 - Modification budgétaire n° 1 - Approbation.

Par 23 voix et 11 abstentions,

APPROUVE

la modification budgétaire n° 1 relative à l'exercice 2017 de la Fabrique, telle qu'établie par le Conseil de Fabrique en date du 1er mars 2018 y compris l'intervention communale de 4.195,42 € à l'extraordinaire.

0187 N° 29.- VENTE DE MATERIAUX - Règlement communal relatif à la vente de monuments funéraires de réemploi à des particuliers - Adoption.

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Conseillère communale, qui demande à ce que l'on revoie ce règlement qui crée une concurrence déloyale avec les professionnels du secteur;

Entendu la réponse de M. PIRON, Echevin, qui estime qu'il s'agit d'une politique favorisant le recyclage de pierres disponibles. Il réfute l'argument qui consiste à dire qu'il y aura concurrence face aux vendeurs de pierres;

Par 22 voix et 12 abstentions,

ADOPTÉ

le règlement communal relatif à la vente de monuments funéraires de réemploi à des particuliers.

0188 N° 30.- INSTRUCTION PUBLIQUE - Don de mobilier scolaire des écoles communales à l'A.S.B.L. "Les Galapias" (mise en place de son école de devoirs) - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

la donation de 11 tables et 40 chaises à l'A.S.B.L. provenant du mobilier scolaire des écoles communales qui n'est plus utilisé.

0189 N° 31.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de deux demi-classes aux écoles Carl Grün et place Geron.

A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles Carl Grün et place Geron à partir du 5 mars 2018.

Art. 2.- Ces deux demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit jusqu'au 29 juin 2018.

0190 N° 32.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "Le Vase du Potier" - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

l'adhésion de l'A.S.B.L. à la M.E.C.A.

0191 N° 33.- LOGEMENT - Prime à la valorisation de façades d'habitation remis en conformité - Règlement - Modification - Approbation.

A l'unanimité,

ADOPTÉ

le règlement communal modifié relatif à l'octroi d'une prime à la valorisation des façades d'immeubles d'habitation remis en conformité.

N° 34.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- (0638) A. INTERCOMMUNALES - Publifin, S.C.i.R.L. - Rapport de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe PUBLIFIN;
- (0791) B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle, dans le cadre du congé parental d'un ouvrier qualifié;
- (0882) B. INTERCOMMUNALES - Publifin, S.C.i.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 6 février 2018 - Procès-verbal;
- (0904) A. BUDGET COMMUNAL 2018 - Approbation de la Ministre DE BUE;
- (1034) B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une employée d'administration, en vue de l'assistance ou de l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille gravement malade;
- (1036) B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un employé d'administration - Prolongation;
- (1045) A. PLAN DE COHESION SOCIALE - Rapport d'évaluation des Actions 2017.

0192

N° 34^A.- MIPIM 2018 : Bilan de la participation de la Ville et perspectives pour Verviers à court et moyen terme -Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Conseiller communal.A l'unanimité.

ENTEND :

- l'interpellation de M. BREUWER, Conseiller communal (*voir annexe pages 19 & 20*);
- la réponse de Mme la Bourgmestre qui rappelle la confidentialité des débats autour du choix des enseignes d'intégrer le centre commercial. On attend la confirmation de la signature des baux à loyers. Par rapport à Spintay, le promoteur veut exécuter le permis octroyé. Au sujet du projet H.D.B., depuis le début de l'assainissement du site, la S.P.I. collabore avec la Ville pour y développer un projet parfaitement concerté. Le projet Coronmeuse-Crapaurue est également bien avancé et la Ville va lancer un marché pour réaliser le choix du ou des promoteurs;
- entendu la réplique de M. BREUWER.

0193

N° 34^B.- REVENU CADASTRAL ET ACTIVITE COMMERCIALE - Plan d'action et priorités de l'indicateur expert - Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Conseiller communal.A l'unanimité.

ENTEND :

- l'interpellation de M. BREUWER, Conseiller communal (*voir annexe page 20*);
- la réponse de M. PITANCE, Echevin (*voir annexe pages 21 & 22*);
- la réplique de M. BREUWER.

0194

N° 34^C.- ENSEIGNEMENT COMMUNAL : Vision d'avenir et ambitions en matière d'intégration et de cohésion sociale - Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Conseiller communal.A l'unanimité.

ENTEND :

- l'interpellation de M. BREUWER, Conseiller communal (*voir annexe page 23*);
- la réponse de M. ISTASSE, Echevin (*voir annexe pages 24 à 33*).

0195 N° 34^D.- **MOTION POUR LA FERMETURE IMMEDIATE DES REACTEURS NUCLEAIRES DE TIHANGE 2 ET DOEL 3 - Point inscrit à la demande de Mme Pauline DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO.**

A l'unanimité,

ENTEND :

- l'interpellation de Mme DUMOULIN, Cheffe de Groupe ECOLO (*voir annexe pages 34 à 36*);
- la réponse de Mme la Bourgmestre (*voir annexe page 37*);
- la motivation d'abstention du Groupe M.R.;
- l'interpellation de M. BERRENDORF, Conseiller communal, qui motive son vote d'opposition à cette motion;
- la réplique de Mme DUMOULIN;

Par 26 voix contre 1 et 7 abstentions,

ADOPTE

la motion pour la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et Doel 3,

DEMANDE :

- au Gouvernement fédéral de respecter le calendrier prévu pour la sortie du nucléaire, à savoir 2025;
- que l'Administration communale joigne ses efforts, y compris sur le plan juridique, à ceux des nombreuses municipalités inscrites dans un large mouvement transfrontalier qui réclame la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange;

CHARGE

le Collège communal de transmettre cette motion à Marie-Christine MARGHEM, Ministre fédérale en charge de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 49.

ELLE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 55.

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 4 juin 2018, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION